

## Récupérer son diplôme à l'UNS

Les diplômes sont à réclamer au service de scolarité de la composante dans laquelle vous avez été formé(e).

Les pratiques devraient être les suivantes :

- Le diplôme se remet sur place à la scolarité en main propre contre signature et sur présentation d'une pièce d'identité.
- Il peut être envoyé à la mairie de la ville de résidence qui le remet contre signature et sur présentation d'une pièce d'identité.
- Pour les résidents à l'étranger, qu'il soient français ou étrangers, l'envoi se fait par la valise diplomatique au consulat ou à l'ambassade de France du pays concerné qui convoquera l'ancien étudiant pour lui remettre son diplôme contre signature et sur présentation d'une pièce d'identité. L'envoi à la valise diplomatique par l'UNS se fait normalement en recommandé avec AR.

Les pratiques de chaque composante peuvent être légèrement différentes dans le détail, mais la **première démarche** est donc bien l'envoi par le diplômé d'une demande au service de scolarité de son ancienne composante [annuaire services scolarité unice](#), accompagnée des informations suivantes :

- si possible le numéro d'étudiant
- les nom et prénom au moment de l'inscription à l'UNS (cela a pu changer, auquel cas fournir les justificatifs)
- la date de naissance
- les coordonnées actuelles.

Bien cordialement.